

REPUBLICQUE GABONAISE

UNION TRAVAIL JUSTICE



DISCOURS PRONONCE PAR
LA REPRESENTANTE DU GABON
MADAME ANNETTE ONANGA
CONSEILLER JURIDIQUE
A LA MISSION PERMANENTE
DE LA RÉPUBLIQUE GABONAISE
AUPRÈS DES NATIONS UNIES

SUR

LE POINT 83

L'ETAT DE DROIT

AUX NIVEAUX NATIONAL ET INTERNATIONAL

NEW YORK, LE 10 OCTOBRE 2012

Vérifier à l'audition

Monsieur Le Président,

Puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole, permettez-moi de vous féliciter Monsieur le Président ainsi que les autres membres du bureau pour votre brillante élection. Nous sommes convaincu Monsieur le Président de votre capacité à mener à bien nos travaux.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Représentant de la République Islamique d'Iran au nom du mouvement des non alignés.

Monsieur le Président,

Le Gabon se félicite de l'action menée par l'organisation des Nations Unies en faveur du renforcement et de la promotion de l'Etat de droit tant au niveau national, qu'international.

Je voudrais ici réaffirmer l'attachement de mon pays au respect de l'Etat de droit. C'est une exigence que nous observons tant au plan national que dans nos rapports avec les autres nations et nos partenaires internationaux. Cet engagement est reflété dans l'acte fondamental de l'Etat Gabonais, et dans notre attachement à cultiver la paix sociale et la justice sur le plan national.

S'est ainsi que nous avons entrepris, dès le début des années 90, des mesures visant à renforcer nos institutions démocratiques en adoptant une nouvelle constitution qui pose les grandes lignes d'un Etat de droit d'essence libérale.

Ce processus a permis de réinstaurer le multipartisme, d'établir et de renforcer un certain nombre d'institutions telles que la Cour Constitutionnelle, directement accessible par tous les citoyens, le Conseil national de la communication, pour consolider le pluralisme des médias, et par la création de la Commission nationale indépendante des droits de l'Homme.

Par ailleurs, nous nous sommes dotés de mécanismes efficaces de lutte contre la corruption qui constitue une menace au bon fonctionnement des institutions et affaiblit les efforts gouvernementaux en vue d'une utilisation optimale des ressources nationales au développement.

Dans ce même esprit, le gouvernement s'est engagé depuis trois ans à revitaliser son appareil judiciaire de l'Etat et à en renforcer l'indépendance, notamment en y allouant des ressources budgétaires supplémentaires et en assurant une meilleure formation de ses cadres. Des programmes de sensibilisations adaptés sont également en cours afin de permettre une meilleure compréhension du système judiciaire par les populations et de leur permettre de jouir d'un plus grand accès à la justice.

Monsieur le Président,

Sur le plan international, le Gabon demeure fondamentalement attaché aux principes contenus dans la Charte des Nations Unies, qui régissent les relations entre les nations.

Mon pays ne s'est jamais départi de son engagement à développer des relations harmonieuses avec ses voisins et, le cas échéant, à promouvoir le règlement des différends entre les nations par des moyens pacifiques.

Le Gabon est profondément respectueux de l'égalité souveraine entre Etats, de l'autodétermination des peuples à disposer d'eux-mêmes, mais aussi de l'intégrité territoriale et à la non ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

Monsieur le Président,

Dans un monde de plus en plus interdépendant et où la poussée technologique a accéléré l'échange des idées, le mouvement des personnes et des biens, matériels et virtuels, la souveraineté est soumise à des pressions sans précédent. Il importe donc d'en réaffirmer la centralité et l'obligation des Etats et des institutions internationales à respecter l'intégrité et renforcer les fondements. C'est là le gage de relations plus harmonieuses entre les Etats, indépendamment de la taille ou de la puissance.

Monsieur le Président,

C'est ici le lieu de souligner le lien intrinsèque entre paix, état de droit et développement. Tout appel en faveur du renforcement de l'état de droit doit aussi prendre en compte la nécessité de renforcer les capacités économiques des pays où le besoin se fait sentir. La situation des pays en conflit ou sortant de conflits armés mérite une attention toute particulière. Car, aussi longtemps que les droits socioéconomiques ne seront pas promus, notre objectif visant l'édification d'un cadre institutionnel respectueux de l'Etat de droit, au plan national et international, ne saurait être pleinement atteint.

Il importe en effet de souligner que la promotion de l'Etat de droit est un exercice onéreux qui constitue un immense défi à de nombreuses nations, notamment celles fragilisées par de longues années d'instabilité.

En effet, établir un système judiciaire effectif, bâtir et entretenir des prisons, former des personnels de justice et des agents veillant au respect et à l'application des normes, sont autant de tâches qui pèsent lourdement sur des budgets nationaux déjà austères et peuvent détourner de précieuses et rares ressources dédiées au développement et au bien être des populations.

Souvent, il en résulte que les exigences d'établir des priorités budgétaires finissent par saper les ambitions des Etats, même ceux les mieux disposés, à promouvoir un cadre institutionnel fondé sur l'Etat de droit.

Aussi est-il indispensable qu'une coopération internationale volontariste et effective, respectueuse des priorités des nations concernées, se développe afin de contribuer au renforcement de l'Etat de droit en tant que valeur et bien universel accessible à tous.

Je vous remercie.